

# Arrêté ministériel n° 2025-200 du 18 avril 2025 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-481 du 1er septembre 2008 fixant la norme environnementale pour les taxis, modifié

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	18 avril 2025
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 25 avril 2025</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Transport de personnes ; Normes environnementales

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2025/04-18-2025-200@2025.04.26>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise et des motos à la demande, modifiée, notamment son article 14 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2024-116 du 22 février 2024 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-481 du 1er septembre 2008 fixant la norme environnementale pour les taxis, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 avril 2025 ;

### **Article 1er**

*Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2008-481 du 1er septembre 2008.*

### **Article 2**

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 25 avril 2025

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2025/Journal-8744>